

I-901: les frais d'inscription pour SEVIS
Feuille de Renseignements Concernant les Futurs Etudiants Etrangers

Depuis le 1^{er} septembre 2004, les étudiants étrangers doivent acquitter des frais auprès du Ministère de la Sécurité Intérieure (Department of Homeland Security) pour couvrir le coût du Programme des Etudiants et Visiteurs d'Echange (SEVP).

Le paiement des frais I-901 sera enregistré et contrôlé avec l'aide du système SEVIS. Ce système automatisé met à jour les renseignements des étudiants non immigrants ainsi que les visiteurs effectuant un échange aux Etats-Unis.

Qui paie les frais d'inscription pour SEVIS ?

Toute personne désirant entrer aux Etats-Unis en tant qu'étudiant international ou en tant que visiteur effectuant un échange est obligé de payer les frais d'inscription pour le formulaire I-20 ou DS-2019 daté postérieurement au 1^{er} septembre 2004 (y compris le 1^{er} septembre 2004). *Les frais d'inscription ne s'appliquent pas aux conjoints et enfants (les titulaires d'un visa F-2 ou J-2).*

Ces frais peuvent être acquittés par une tierce personne, telle qu'un parent ou un commanditaire.

Quel est le montant de ces frais ? \$200 USD pour les étudiants étrangers, titulaires d'un visa F-1.

Comment payer ces frais ?

- Le paiement peut être effectué sur Internet à l'adresse www.FMJfee.com par carte de crédit et en remplissant le formulaire I-901 en ligne (veuillez imprimer et garder le reçu pour le montrer lors de l'entretien à l'ambassade ou au consulat) ; ou
- Par courrier, en remplissant le formulaire I-901 et en joignant un chèque ou mandat en dollars américains (USD) à partir d'une banque américaine, à libeller et envoyer à :

I-901 Student/Exchange Visitor Processing Fee
P.O. Box 970020
St. Louis, MO 63197-0200
Etats-Unis

Le reçu sera envoyé à l'adresse mise sur le formulaire. Veuillez garder-le pour le montrer lors de l'entretien à l'ambassade ou au consulat. Pour la confirmation de paiement par courrier, veuillez écrire un email à schoolcert.SEVIS@dhs.gov ou appeler +1.202.305.2346.

En cas de questions urgentes ou d'un problème (par exemple, correction d'une faute sur le formulaire), veuillez appeler le Département d'Assistance d'I-901 au numéro suivant: +1.785.330.1048.

En cas de besoin de remboursement (par exemple, pour avoir rempli le formulaire deux fois), veuillez nous contacter pour des renseignements : eli@howardcc.edu ou par téléphone.

Quand payer les frais ?

L'ambassade des Etats-Unis ou le consulat américain exige que le paiement soit effectué avant l'entretien en vue de l'obtention du visa d'entrée aux Etats-Unis.

Le personnel de l'ambassade ou du consulat qui conduit l'entretien aura confirmation du paiement par le système SEVIS. De façon à assurer suffisamment de temps pour le traitement du paiement, compter :

- Dans le cas d'un paiement électronique, au moins trois jours ouvrés avant la date de l'entretien ; ou
- Dans le cas d'un paiement par courrier, au moins 15 jours ouvrés avant la date de l'entretien.

Les non immigrés actuellement aux Etats-Unis qui désirent obtenir un statut d'étudiant (visa F-1) doivent s'acquitter des frais I-901 SEVIS avant d'envoyer le formulaire de demande de changement de statut.

Pour encore plus de renseignements, veuillez visiter le site Internet http://www.amb-usa.fr/CONSUL/niv_sevisfr.htm.